

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT

46500 (LOT)



AR Prefecture

046-214601288-20250602-2025\_40-DE  
Reçu le 02/06/2025  
Publié le 02/06/2025

**SÉANCE PUBLIQUE**  
**DU MERCREDI 28 MAI 2025**  
**À 18 h**

Délibération 2025 / 40  
(2<sup>e</sup> délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en  
Exercice : 27  
Présents : 15  
Votants : 20

Date de l'envoi et de  
la publication de la  
convocation  
20/05/2025

Date de publication  
du procès-verbal de  
la séance :  
02/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 28 mai à 18 h.

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

**Étaient présents :** SYLVESTRE Michel, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, POIRRIER Michelle, MAIGNE Solange, LAVERGNE Frédéric, BRAMOND Philippe, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, PELIGRY Alain (à partir de 18h10), VERTES Alain, SERMET Jean-Claude.

**Absents représentés :** RUAUD Maria de Fatima (donne pouvoir à MICHAUX Martine), BACH Hélène (donne pouvoir à POIRRIER Michelle), GARBE Daniel (donne pouvoir à SYLVESTRE Michel), ELIAS Marie-José (donne pouvoir à DELEUZE Christian), MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise).

**Absents excusés :**

**Absents :** COQUEAU Stéphane, BORIS Yvette, MAZEYRAC Pierrick, THEPAULT Pascale, BALLARIN Lydia, CASTAGNE Yoan.

**Secrétaire de Séance :** CHAVET-JABOT Francis.

**OBJET : ADHESION DE LA COMMUNE DE TEYSSIEU AU SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SEGALA (SMLS).**

Vu la délibération n° DE\_2025\_032 du 31 mars 2025 de la Commune de Teyssieu sollicitant l'adhésion et le transfert au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala au 1<sup>er</sup> janvier 2026 de sa compétence eau obligatoire production et des compétences optionnelles eau distribution et assainissement collectif ;

Vu la délibération n° 2025-008 du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Limargue et Ségala en date du 9 avril 2025 approuvant la demande d'adhésion et de transfert au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala de la compétence eau obligatoire production et des compétences optionnelles eau distribution et assainissement collectif de la commune de Teyssieu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande d'adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** de donner son accord à la demande d'adhésion et de transfert au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala de la compétence eau obligatoire production et des compétences optionnelles eau distribution et assainissement collectif de la commune de Teyssieu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la bonne exécution de la présente délibération.

**AR Prefecture**

046-214601288-20250602-2025\_40-DE

Reçu le 02/06/2025

Publié le 02/06/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Francis CHAVET-JABOT.

Le Maire,



Michel SYLVESTRE.